

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion à l'association des acheteurs publics (AAP)

Séance du 30 septembre 2014

Convocation du 24 septembre 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusée :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2014

OBJET : Adhésion à l'association des acheteurs publics (AAP)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville d'adhérer à l'Association des Acheteurs Publics (AAP), afin de bénéficier d'un espace d'échanges de pratiques professionnelles et de veilles juridique et économiques du processus de l'achat public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

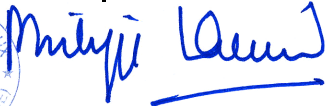
DECIDE d'adhérer à l'Association des Acheteurs Publics.

PRECISE que le montant de la cotisation annuelle est fixé à 190 € et sera imputé sur les crédits des exercices correspondants.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A blue ink signature, likely of the Mayor, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE SCEAUX" at the top and "HAUTS-DE-SEINE" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.